

Pas d'école inclusive sans les AESH TOU·TE·S EN GRÈVE LE 13 JUIN AVEC LES AESH Pour un vrai statut, un vrai métier, un vrai salaire !

!! Pour les professeurs des écoles, la déclaration d'intention de grève est à envoyer à vos IEN 48h à l'avance !

modèle à copier et à compléter à la fin de ce message

Appel intersyndical à la grève des AESH le 13 juin 2023



AESH



TOUJOURS PRÉCAIRES, TOUJOURS EN COLÈRE !!

- Des salaires insuffisants
- Des temps partiels imposés
- Absence de reconnaissance
- Une pression et une flexibilité accrues
- Un avenir incertain (fusion des missions AED & AESH?)



POUR UN VRAI STATUT, UN VRAI MÉTIER, UN VRAI SALAIRE

TOU·TE·S EN GRÈVE AVEC LES AESH LE 13 JUIN ! 10h30 devant la DSDEN à Gap

S'il y a bien une constante dans le discours du ministère de l'Éducation nationale concernant l'école inclusive, c'est celle du mépris à l'égard des personnes qui la font vivre au quotidien : les accompagnant-es des élèves en situation de handicap. Depuis des années, nous n'avons cessé de dénoncer les salaires de misère, impactés par des temps incomplets imposés, l'absence de reconnaissance professionnelle, incarnée par le refus d'accorder un statut de la Fonction publique, le manque de formation.

Nous ne sommes pas des variables d'ajustement !

Les récentes avancées arrachées au ministère (grille indiciaire, CDIisation au terme de 3 ans de CDD) ne changent rien à la précarité structurelle imposée aux AESH. Tant que la contractualisation des AESH perdurera, tant que la grille salariale sera fixée au plus bas, la situation ne pourra évoluer.

Les annonces tout azimut du gouvernement et du ministère concernant l'école inclusive et l'avenir du métier d'AESH sont inquiétantes. Tantôt il est dit que les AESH ne servent à rien, tantôt qu'il faut les faire travailler encore davantage en élargissant les missions, etc.

Le message est clair : les plus exploité-es des personnels de l'éducation -AESH & AED- sont corvéables à merci. Le ministère considère les AESH comme une variable d'ajustement de sa politique en matière d'école inclusive, qui ne repose que sur des impératifs économiques, bien éloignés d'une réflexion sur les moyens dont l'École a besoin pour s'adapter à l'accueil inconditionnel de tou-ttes les élèves.

En cela, la défense des AESH ne peut se passer d'une défense de l'école inclusive et vice-versa.

Non à la fusion des missions AED-AESH ! Pour un vrai métier, un vrai statut, un vrai salaire

Pour SUD éducation, le combat des AESH est essentiel et nous le portons depuis des années ! Parce que nous pensons que seul le rapport de force peut nous faire gagner, [nous appelons aux côtés de l'intersyndicale les AESH](#) et l'ensemble des personnels de l'éducation à se mettre en grève le 13 juin.

SUD éducation appelle les AESH des Hautes-Alpes à faire grève et à se retrouver devant la DSDEN à Gap le mardi 13 juin à 10h30 !

**Contre la précarité, gagnons un vrai statut pour les AESH !
Nous n'aurons que ce que nous prendrons !**

AESH

13 JUIN 2023 - GRÈVE DES AESH

10h30

RDV devant la DSDEN

À Gap

1 VRAI MÉTIER
1 VRAI STATUT
1 VRAI SALAIRE

www.sudeducation.org/aesh

Soutenez les AESH financièrement : une caisse de grève existe dans les Hautes-Alpes !

Depuis près de 6 ans, un collectif AVS-AESH 05 s'est constitué et se réunit plus ou moins régulièrement. Pour aider les AESH, une caisse de grève du collectif existe et est actuellement hébergée par SUD éducation 05. Vous souhaitez être solidaires des AESH : vous pouvez faire des dons à cette caisse de grève.

Plus simple : créez des caisses de grève dans vos écoles et vos établissements pour soutenir les AESH avec qui vous travaillez au quotidien !

Déclaration d'intention de grève à copier et à transmettre à son IEN 48h avant la date de la mobilisation

NOM :
Prénom :
Poste :

A l'attention de Mme/M l'Inspecteur-trice d'Académie, DASEN de (département)
.....
s/c de Mme/M l' IEN de la circonscription de

Madame/Monsieur l'Inspecteur/trice d'Académie,
La loi instituant un service minimum d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale - le droit de grève - reconnue à tou·te·s les salarié·e·s dans la Constitution. Les organisations syndicales dans leur majorité en demandent d'ailleurs l'abrogation. Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer."
En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève le 13 juin 2023.

Conformément à l'article L.133-5 du Code de l'éducation, je vous rappelle que cette déclaration d'intention est "couverte par le secret professionnel" et ne peut être "utilisée que pour l'organisation, durant la grève, du service mentionné à l'article L. 133-4."

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement de grève.

Veillez croire, Madame/Monsieur l'Inspectrice/teur d'Académie, à mon profond attachement au service public d'éducation.

Le à

Signature